

grands pécheurs. Paris admira surtout les effets de son zèle dans la conversion d'un grand nombre de filles de mauvaise vie qui renoncèrent à la corruption du siècle et embrassèrent les austérités de la pénitence et de la vie religieuse. Il fonda, pour elles, un monastère en 1492 (1). Louis d'Orléans, depuis Louis XII, leur donna son hôtel d'Orléans pour le convertir en une maison de *filles repenties*. Charles VIII coopéra sans doute largement à leur dotation, puisque dans les statuts, donnés par Jean Simon, évêque de Paris, le prince est nommé leur fondateur. Ces statuts les soumettaient sagement à la juridiction de l'ordinaire et les engageaient sous la règle de saint Augustin. Elles étaient pour lors au nombre de deux cents. Magnifique conquête de la grâce et du zèle ! Dans un poème sur les ordres religieux, Mœvus dit qu'elles portaient le voile blanc, non comme une emblème de l'innocence qu'elles avaient scandaleusement perdue, mais comme un symbole de la pureté reconquise par les larmes du repentir et le sang de l'Agneau sans tache. Cette communauté formait un ordre régulier (2). Elles demeu-

(1) L'auteur des *Mémoires manuscrits* cite plusieurs auteurs qui attestent que Jean Tisserand est le premier qui ait fondé en France une maison de *Repenties*. C'est une erreur démentie par la vie toute apostolique du fameux Robert d'Arbrissel, fondateur, au 12^e siècle, du monastère de Fontevrault. « Cet homme, qui avait paru avec éclat aux Universités, et qui aurait pu briller par la science et par la dialectique, se sentit pris d'affection pour cette pauvre société souillée de vices.... Il avait, ce saint prêtre...., une grâce toute particulière pour la conversion de ces êtres faibles et égarés ; et l'Eglise a sanctionné ce spécial éloge que lui donna l'épiscopat contemporain, en lui prodiguant les noms de *pasteur des vierges, de consolateur des femmes désolées, de guide de celles qui ont erré....* »

« A Fontevrault, une enceinte isolée loin de la vue des hommes, renfermait des filles repenties qui expiaient, dans le travail et les larmes, les désordres de leur vie coupable ; une autre gardait celles que leur beauté, leur âge, leur abandon, auraient exposées au péril de la séduction. » (P. Douhaire, *Revue Européenne*, 1855, t. 2, p. 455.)

(2) Volaterr. Antropol. liv. II.